

# Compte Rendu du Conseil Municipal du 12 Octobre 2006

L'an deux mil six, le douze octobre,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Hilaire du Touvet, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Saint-Hilaire du Touvet, sous la présidence de Monsieur Pierre BOISSELIER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

Date de la convocation : 2 octobre 2006

Étaient présents : Pierre BOISSELIER, Jean-Louis CHOQUET, Marie-Louise CHRISTOPHEL, Gabriel COUTURIER, Véronique MENZEL, Alain MONNOT.

Absent excusé : Anne BLONDEAU, Armand DUMONT (procuration à Pierre BOISSELIER,

Secrétaire de séance : Jean-Louis CHOQUET

A 20 h 30, le Maire déclare la séance ouverte.

## **I) Approbation du procès verbal du 14 septembre 2006.**

Le procès-verbal de la séance du 14 septembre 2006 est adopté à l'unanimité et signé.

## **II) Affaires financières**

### **Ø Achat de terrains EYRAUD**

Monsieur le Maire expose que M. Marcel EYRAUD propose à la commune de lui vendre 3 de ses parcelles forestières :

- A323 d'une surface de 2 160m<sup>2</sup>, à 0.60€/m<sup>2</sup>
- A230 et A231, d'une surface respective de 860 et 1060m<sup>2</sup>, à 0.50€/m<sup>2</sup> avec conservation par M. EYRAUD du bois qui s'y trouve dont l'exploitation aura été payée par la commune.

Monsieur le Maire expose que cet achat participerait au regroupement des parcelles forestières mais aussi permettrait d'étendre la propriété communale sur la zone pressentie à recevoir la réserve d'eau des canons à neige.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'acheter les parcelles A230, A231 et A323 de M. EYRAUD pour un montant de 2 256 € Par ailleurs, les frais de notaires et de bornage éventuel seront à la charge de la commune, ainsi que l'exploitation des bois des parcelles A230 et A231.

### III) Travaux

#### Ø Programme de travaux et projets 2007-2010

Monsieur le Maire rappelle qu'une proposition de liste a été remise à l'ensemble des élus lors de la dernière séance.

Il présente quelques compléments et demande à l'assemblée de faire part de leur demande de compléments et corrections.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal arrête la liste suivante qui sera présentée lors de la prochaine conférence territoriale le 26 octobre 2006.

Opérations Communales	Montant HT estimatif des travaux	Date prévisionnelle de réalisation
Aménagement de sécurité abords de l'école Maternelle (2ème tranche)	300 000.00 €	2007 printemps
Aménagement de la Cure	300 000.00 €	2007 : étude 2008-2009 : réalisation
Aménagement et agrandissement du camping municipal	550 000.00 €	2007 automne : phase 1 2008 printemps : phase 2
Aménagement Gare Haute du Funiculaire	300 000.00 €	2007-2008
Réalisation d'un columbarium	30 000.00 €	2007-2008
ER 2007	25 000.00 €	2007
Informatisation de la Bibliothèque	30 000.00 €	2007
Matériel de déneigement 2007	20 000.00 €	2007
Paravalanches entretien 2007	15 000.00 €	2007
Rénovation de voirie 2007	50 000.00 €	2007
Rénovation façade et volets bât MSP	40 000.00 €	2007
Travaux en Forêt	10 000.00 €	2007
Véhicule ST	15 000.00 €	2007
Route forestière (desservant parcelles 7,8 et 9)	150 000.00 €	2008 printemps
ER 2008	25 000.00 €	2008
Paravalanches entretien 2008	15 000.00 €	2008
Rénovation de voirie 2008	50 000.00 €	2008
Rénovation façade, volets et toiture bât Ancienne Mairie	70 000.00 €	2008
Rénovation intérieure de bâtiments à usage associatif 2008	30 000.00 €	2008
Travaux en Forêt	10 000.00 €	2008
Aménagement sécurité Anas - Margain	20 000.00 €	2008
ER 2009	25 000.00 €	2009
Matériel de déneigement 2009	30 000.00 €	2009

<b>Opérations Communales (suite)</b>	<b>Montant HT estimatif des travaux</b>	<b>Date prévisionnelle de réalisation</b>
Paravalanches entretien 2009	15 000.00 €	2009
Rénovation de voirie 2009	50 000.00 €	2009
Rénovation façade, volets et toiture bât La Poste	80 000.00 €	2009
Travaux en Forêt	10 000.00 €	2009
Reconstruction étage Mille Club	300 000.00 €	2009-2010
ER 2010	25 000.00 €	2010
Paravalanches entretien 2010	15 000.00 €	2010
Rénovation de voirie 2010	50 000.00 €	2010
Rénovation intérieure de bâtiments à usage associatif 2010	30 000.00 €	2010
Travaux en Forêt	10 000.00 €	2010

<b>Opérations Eau &amp; Assainissement</b>	<b>Montant HT estimatif des travaux</b>	<b>Date prévisionnelle de réalisation</b>
Construction Station d'épuration Pré Lacour	1 000 000.00 €	2009-2010
Remise en état station d'épuration des Massards	200 000.00 €	2009-2010

<b>Opération Régie des Remontées Mécaniques</b>	<b>Montant HT estimatif des travaux</b>	<b>Date prévisionnelle de réalisation</b>
Canons à neige	500 000.00 €	2007-2008

### **Ø Aménagement du camping**

Monsieur le Maire expose qu'il a assisté ce jour à une réunion en compagnie notamment de Sylvie DELACHENAL technicienne au service Tourisme au Conseil Général, Isabelle PISSARD, Responsable du service Tourisme au Conseil Général et Anne FORÊT chargée du Tourisme au Pays Grésivaudan.

Il s'avère qu'à la présentation du dossier, ces techniciens ont confirmé que ce type de projets pouvait espérer une éligibilité au contrat de Territoire et que la demande de 50% de subvention devrait être défendable.

Par ailleurs, Isabelle PISSARD a demandé de retravailler l'aspect économique du projet, à savoir faire le point sur le chiffre d'affaires du camping et des gîtes sur les 4 dernières années ainsi que l'évolution des tarifs.

Concernant les HLL, elle suggérait même l'éventualité de passer à 10 leur nombre afin d'assurer des revenus plus conséquents et une fréquentation plus importante hors saison.

Ce travail permettra par ailleurs, de faire une estimation des recettes et du loyer que la commune pourrait appeler au futur gestionnaire.

Aux vues de ces suggestions, il est donc nécessaire de reprendre le projet et de voir dans quelle mesure elles sont intégrables. Ceci implique donc un décalage du planning initialement prévu, à savoir :

- Û Dépôt des dossiers de subvention courant 2007, sauf pour celui de l'ANCV qui sera déposé avant le 15 janvier 2007,
- Û Début des terrassements au mieux à l'automne 2007.

Le contrat de maîtrise d'œuvre devra sans doute être adapté à ces modifications.

Monsieur le Maire précise enfin qu'il doit contacter Béatrice GUICHERD du PNRG pour travailler à l'aspect tourisme adapté et au financement possible MITRA (par la Région).

### **Ø ER et aménagement du chemin de Pierre Loze**

Monsieur le Maire rappelle les débats de la précédente séance et confirme que les travaux ont débutés avec le Lycée Horticole de Saint Ismier et se déroule bien.

Par ailleurs, il expose qu'il avait déjà été question le 1<sup>er</sup> juin de travaux d'ER qui devait prochainement être estimé et faire l'objet de la demande de subvention correspondante.

### **Ø Sécurité dans le village**

Monsieur le Maire présente une publicité concernant des panneaux lumineux qui se déclenchent quand les véhicules dépassent la limitation de vitesse et indiquent la vitesse de celui-ci. Ce type de panneau coûte 1999€HT.

L'ensemble des élus estime que l'affichage de la vitesse n'est pas une bonne chose, et sont partagés sur les panneaux s'allumant seulement lors d'un passage trop rapide qui ne sont pas fiables.

Monsieur le Maire expose que lundi, il fera retirer le panneau mis en place par la DDE dans le cadre de la campagne de prévention routière pour les deux roues, implanté à l'endroit de l'accident de l'année passée. En effet, au-delà du fait que ces dispositifs sont mis en place par la Préfecture sans le consentement des familles, plusieurs élus partagent le souhait de le voir retirer et déplorent le coût de ces panneaux qu'ils jugent inutiles.

## **III) Personnel**

### **Ø Modification du poste d'agent des services techniques créé le 14 septembre 2006**

Monsieur le Maire rappelle les débats de la dernière séance et annonce que la personne pressentie pour le contrat CAE a finalement donné sa démission avant la fin de la période d'essai d'un mois.

Ayant trouvé une autre personne qui serait intéressée par la gestion des gîtes et du camping, le Maire propose de modifier le poste créé lors de la dernière séance afin de l'adapter au nouveau profil de poste proposé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de modifier le volume horaire du poste d'agent des services techniques créé le 14 septembre 2006, à temps non complet soit 20h00, pour l'abaisser à 16h00 par semaine, et ce à compter du 23 octobre 2006.

### **Ø Organisation des services à temps partiel**

Monsieur le Maire rappelle qu'un agent avait demandé à partir en ½ temps de droit en 2004 et que par délibération la collectivité avait statué de manière générale sur l'octroi possible de temps partiels de droit aux agents titulaires et stagiaires de la Fonction Publique Territoriale.

Aujourd'hui, nous recevons une demande de temps partiel à 80% pour convenance personnelle.

Il est proposé d'en accepter la possibilité sous réserve de nécessité de service et dans la limite des temps partiel légaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- Û d'accepter la possibilité d'octroyer un temps partiel aux agents titulaires ou stagiaires en faisant la demande, sous réserve de nécessité de service et ce dans le cadre des temps partiel de droit,
- Û d'accepter la possibilité d'octroyer un temps partiel aux agents titulaires ou stagiaires en faisant la demande, sous réserve de nécessité de service et ce dans le cadre des temps partiel pour convenance personnelle, mais dans la limite d'une quotité comprise entre 50% et 80%,
- Û de laisser chaque service la possibilité de traiter les demandes d'organisations de ce temps partiel sur la semaine, le mois ou l'année en fonction des contraintes propres au service.

## **V) Administration Générale**

### **Ø Concession gestion des réseaux d'électricité**

Monsieur le Maire rappelle que le conseil avait pris la décision le 19 mai 2005, de se retirer du SE38.

Aujourd'hui, les services d'EDF distribution propose à la commune de signer une convention actant de l'application des droits et obligations inscrites au contrat de concession signé entre EDF et le SE38 le 29 décembre 1994.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer la convention proposée par EDF Distribution.

## **VI) Questions diverses**

### **Ø Repas du 24 Novembre 006**

Suite à la proposition faite par Monsieur le Maire lors de la dernière séance, il est confirmé l'organisation d'un repas sous forme de buffet, le 24 novembre 2006, auquel sera convié l'ensemble de l'équipe municipale et des employés communaux (administratifs et technique) ainsi que les conjoints.

Rendez-vous à 19h30 à la Grange aux Loups.

Une invitation avec coupon réponse sera transmise prochainement à l'ensemble des convives.

### **Ø Coupe de bois**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que lors des dernières enchères organisées par l'ONF, la coupe de bois de la parcelle communale n°1 s'est vendue à 22 650,00€, soit un peu plus que l'estimation ONF.

### **Ø Retour de l'étude sur l'évolution des hébergements touristiques de 1996 à 2005**

Monsieur le Maire présente le résultat de l'étude, commandée par l'ADT Chartreuse, concernant l'évolution des hébergements touristiques de 1996 à 2005.

Les principaux constats sont :

- Maintien du nombre de lit sur l'ensemble de la chartreuse grâce notamment à la création de lits en périphérie,
- Baisse de 20% des lits sur le plateau des petites roches (stabilité des offres gîtes de groupes, baisse des gîtes ruraux, baisse des hôtels, faible augmentation des chambres d'hôtes).

### **Ø Référentiel architectural**

Monsieur le Maire expose que le PNRC, en collaboration avec le PNR du Vercors et les CAUE de l'Isère de la Savoie et de la Drôme ont établi un référentiel architectural du secteur.

Il invite les élus à le consulter sachant que l'exemplaire sera mis à disposition à l'urbanisme, dans le bureau des adjoints.

### **Ø Arbre de Noël du personnel**

Jeudi 21 décembre 2006 à 18h30 en Mairie.

***La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée  
au Lundi 27 Novembre 2006 à 20h30.***

**La séance est levée à 22h00.**